

## L'EAC et le HCR signent un accord sur la protection des personnes déplacées

PANA, 09/03/2010 Dar es Salaam, Tanzanie - La Communauté est-africaine (EAC) et le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont adopté mardi un cadre de coopération dans des domaines d'intérêt commun, notamment la protection des personnes déplacées de force, l'immigration et la gestion des réfugiés. Lors de la signature d'un mémorandum d'entente à cet effet, le secrétaire général de l'EAC, Juma Volter Mwapachu, et le représentant du HCR en Tanzanie, Oluseyi Bajulaye, ont souligné que malgré les déplacements forcés qui affectent depuis longtemps les Etats membres de la communauté, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, des solutions durables ont été trouvées pour des centaines de milliers de réfugiés.

Depuis 2002 par exemple, plus de 200.000 réfugiés burundais ont été rapatriés de la Tanzanie et d'autres pays voisins. 120.000 réfugiés originaires du Sud Soudan sont rentrés chez eux en provenance du Kenya et de l'Ouganda depuis 2008. Selon le HCR, 163.000 réfugiés burundais, hébergés dans trois anciennes zones dans l'ouest de la Tanzanie depuis 1972, ont accepté ce que l'organisme appelle une "opportunité historique" offerte par le gouvernement tanzanien pour la demande de naturalisation. Plus de 155.000 d'entre eux sont déjà devenus des citoyens tanzaniens. Un volet central du partenariat entre le HCR et l'EAC concerne la promotion des droits des réfugiés et des personnes déplacées, notamment le renforcement de la législation nationale en vue de renforcer leur gestion du flux migratoire croissant de personnes dans la sous-région. "C'est un grand plaisir que nous ayons finalement pu signer cet accord. Notre région est touchée depuis longtemps par le problème des réfugiés, raison pour laquelle nous le considérons comme l'une des questions d'intégration régionale les plus cruciales", a confié à la PANA M. Mwapachu.